

REFORME DES RETRAITES

Face à la surdité du gouvernement, il est temps de hausser le ton
Le **blocage économique du pays** est la seule musique qu'entendra Macron :

Malgré un niveau exceptionnel de mobilisation lors des 4 manifestations nationales depuis le 19/01.

Malgré une opinion publique très majoritairement hostile à cette réforme.

Malgré la démonstration que cette réforme est aussi injuste qu'inutile.

Macron et son gouvernement restent sourds à la colère qui s'exprime et veulent, contre toute chose, imposer leur mortifère réforme.

Pour les faire plier, nous n'avons pas aujourd'hui d'autres choix que de monter la mobilisation d'un cran en organisant partout des grèves, en organisant le blocage économique du pays, car ce sont nous toutes, visés par cette volonté de reculer l'âge de départ à la retraite, qui produisons les richesses !

Pour cela, nous devons toutes poser les outils, **généraliser la grève**, dans tous les secteurs professionnels, et pas seulement dans ceux considérés comme « stratégiques ». C'est toutes ensemble que nous devons agir, c'est toutes ensemble que nous gagnerons !

Nous appelons l'ensemble des salarié.e.s, du public et du privé, à se rassembler sur leurs lieux de travail pour décider ensemble des modalités de grève et d'actions.

Nous appelons les retraité.e.s, les privé.e.s d'emploi et précaires, les étudiant.e.s, lycéen.ne.s à s'organiser pour, à développer des actions et à rejoindre les appels de la CGT qui vont se multiplier ces prochains jours pour hausser le rapport de force !

**JEUDI 16 FEVRIER, manif
« RETRAITES AUX FLAMBEAUX »**

NANTES : 18h30 Miroir d'eau
SAINT-NAZAIRE : modalités voir facebook ul St Nazaire
CHATEAUBRIANT : 18 h 30 devant la mairie.



ET à partir du mardi 7 mars, changeons de braquet : Arrêtons les productions et les services jusqu'à l'abandon de ce projet de loi !



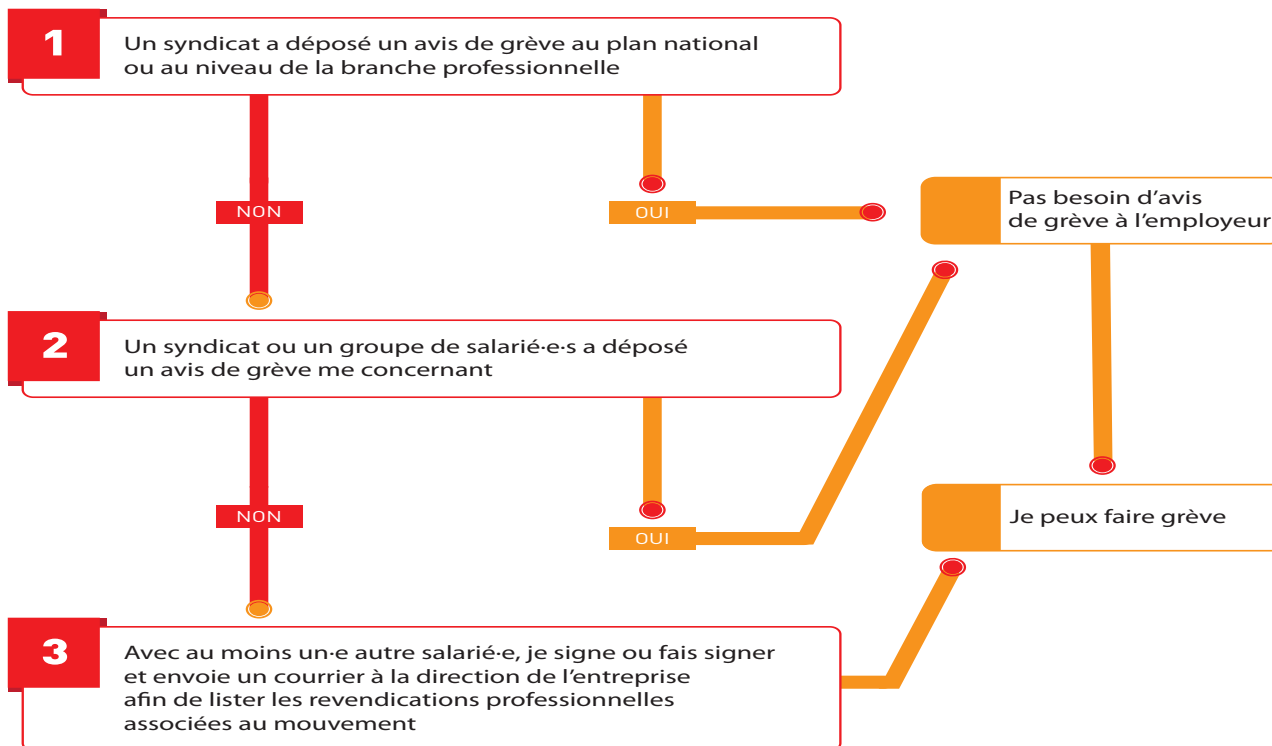
Toutes et tous en grève !

Pour les salarié.e.s du public : Des préavis nationaux couvrent tous les agents travaillant dans la fonction publique quels que soient leurs statuts. Dans les fonctions publiques hospitalière et territoriale, possibilité de débrayer 1h jusqu'à la journée. Dans la fonction publique d'Etat, retenue d'1/30^e donc 1 journée de salaire. Pas d'obligation de se déclarer en amont sauf pour les enseignants et les agents territoriaux soumis au service minimum dans les collectivités qui ont pris une délibération en ce sens.

Pour les salarié.e.s des transports : la loi est la même que pour les salariés du privé. La loi de 2007 oblige néanmoins les salariés qui souhaitent faire grève de se déclarer au moins 48 heures à l'avance

COMMENT FAIRE GRÈVE SALARIÉ-E DU PRIVÉ

**La grève est un droit constitutionnel.
Personne ne peut vous empêcher de l'exercer.**



Des questions ? Besoin d'aide, de conseils ? Contacte la CGT

**la
cgt**
cgt.fr



Signez cette pétition
Retraites : non à cette réforme
injuste et brutale !

Tou.te.s concerné.es,
tou.te.s mobilisé.es,
tou.te.s en GRÈVE

Rejoignez la CGT

udcgt44@cgt44.com ou www.lacgt44.fr